



## Demande d'accès en véhicule motorisé dans la zone piétonne du centre-ville de Die

### Vous

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone à enregistrer dans la borne : \_\_\_\_\_

Vous êtes : propriétaire  locataire  d'un logement ou d'un garage dans la zone piétonne

Etes-vous commerçant, artisan, entrepreneur ayant vos locaux professionnels dans la zone piétonne ? oui   
non

Si oui, nom de votre entreprise : \_\_\_\_\_

Etes-vous professionnel de santé ? non  oui  Votre activité : \_\_\_\_\_

Possédez-vous une carte GIG-GIC ? non  oui  n° : \_\_\_\_\_

### Votre véhicule (1)

Marque et modèle : \_\_\_\_\_ immatriculation : \_\_\_\_\_

Etes-vous le propriétaire du véhicule ? oui  non  Est-ce un véhicule professionnel ? oui  non

Adresse du garage/local en centre-ville : \_\_\_\_\_

Motif pour lequel vous souhaitez un accès véhicule à la zone piétonne en dehors des horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), madame, monsieur (2)

atteste avoir pris connaissance des modalités de la période de piétonnisation du centre-ville de Die.  
(voir au verso)

Fait à Die, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Formulaire à retourner à la police municipale de Die (mairie de Die, rue Félix Germain) ou par mail à [police@mairie-die.fr](mailto:police@mairie-die.fr) avec une copie des documents suivants :**

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si vous avez un garage dans la zone piétonne :*
- Justificatif prouvant l'utilisation d'un garage (taxe d'habitation, acte notarié, contrat de location)
- Si vous êtes un professionnel :*
- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Carte professionnelle ou extrait KBIS ou numéro SIRET
- Justificatif de local professionnel récent (moins de 3 mois) avec adressage dans l'aire piétonne

(1) : Pour obtenir un accès, il est obligatoire de justifier votre lieu de résidence dans le périmètre du centre-ville concerné par la zone piétonne, et que vous êtes le propriétaire ou le locataire d'un local d'activité ou d'un logement avec garage situé dans la zone piétonne.

(2) : Barrer la mention inutile

